



**ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE
DE LA COMMUNE DE FELLETIN
SUR LA PERIODE 2009/2011**

INTRODUCTION

L'analyse financière rétrospective, réalisée en novembre 2012, concerne la période de gestion des exercices 2009 à 2011. Les données (exprimées en euros) utilisées sont issues des comptes de gestion, des fiches financières d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (AE2F) et de différents états relatifs à la fiscalité directe locale.

L'analyse porte sur le seul budget principal de la commune, les données de l'unique budget annexe assainissement n'étant pas prises en compte.

La commune est située au sud du département de la Creuse. Elle compte, en 2011, 2.151 habitants. Les comparaisons effectuées tout au long de cette étude concernent donc les communes du département et de la région appartenant à la même strate démographique, c'est-à-dire la strate de 2.000 à 3.499 habitants.

La commune est membre de la communauté de communes Aubusson-Felletin, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique qui regroupe 18 communes.

PRINCIPAUX CONSTATS

La commune connaît une situation financière tendue en raison de l'augmentation plus rapide des charges réelles de fonctionnement (+ 9,65%) par rapport aux produits réels de fonctionnement (+ 0,5%). Il en résulte une baisse significative de sa capacité d'autofinancement (CAF) brute.

Depuis 2010, la CAF brute ne permet plus pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt. Il en résulte une CAF nette négative.

Le financement disponible s'est fortement dégradé sur la période examinée, avec pour conséquence, d'une part, le recours à de nouveaux emprunts et d'autre part un prélèvement de plus en plus important sur les réserves (fond de roulement).

Pour l'exercice 2011, le ratio "encours de la dette/CAF", indique qu'il faut à la commune plus de 34 années d'autofinancement pour rembourser sa dette, la positionnant ainsi très au-dessus du seuil d'alerte fixé à 9,8 années.

Enfin, la dégradation de la CAF s'accompagne d'une réduction importante de la trésorerie contraignant, depuis 2010 et de manière récurrente, la commune à recourir à des lignes de trésorerie).

Pour retrouver des marges de manœuvre, la commune devra reconstituer son autofinancement en menant une action faisant porter l'effort sur la réduction des charges de fonctionnement et l'accroissement des recettes. Enfin, la réduction de l'encours de la dette implique de contenir et de maîtriser le bouclage financier des nouvelles dépenses d'investissement.

Tableau de synthèse

| en EUROS | 2011 | 2011/2010 |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Résultat comptable | 153 371 | +207,0% |
| Produits de fonctionnement (1) | 1 894 732 | +5,2% |
| dont ressources fiscales | 444 556 | +3,10% |
| dont DGF et autres dotations | 1 007 825 | +14,3% |
| Charges de fonctionnement (1) | 1 841 749 | +5,2% |
| dont charges de personnel | 861 993 | +4,0% |
| dont subventions et participations | 293 625 | +26,9% |
| dont charges financières | 59 304 | +6,9% |
| Capacité d'autofinancement brute | 52 983 | +6,1% |
| Dépenses d'équipement | 692 950 | -28,7% |
| Remboursements de dettes* | 170 023 | +40,2% |
| Emprunts* | 400 150 | -17,5% |

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

* hors refinancements

LES PRODUITS

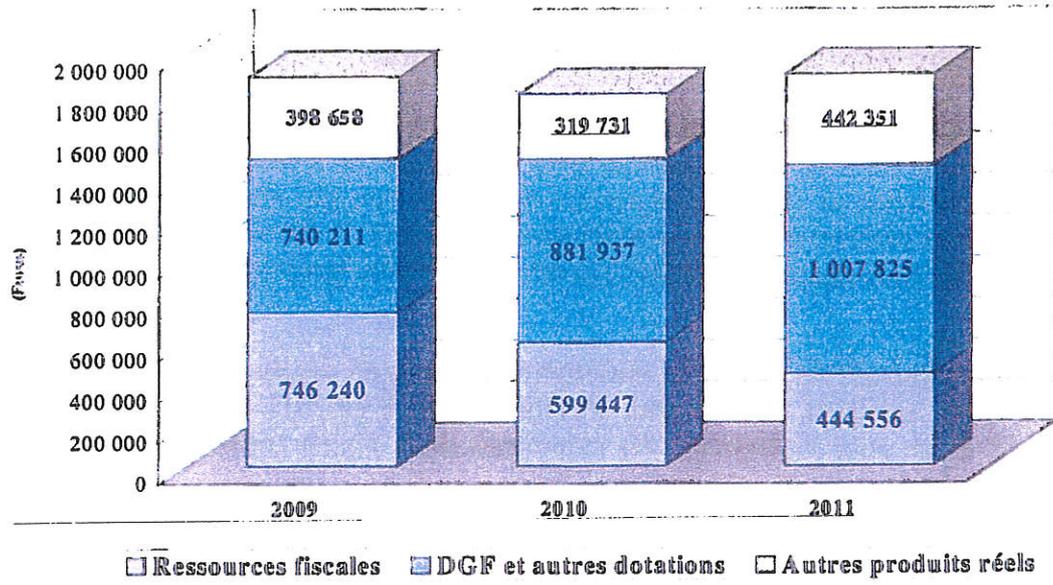
Les produits stagnent sur la période 2009/2011 (+ 0,50%)

- Les ressources fiscales sont en baisse sur la période étudiée (- 40,43%), passant de 746.240 € en 2009 à 444.556 € en 2011, suite au passage de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin à la fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2010. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'EPCI d'appartenance de la commune de Felletin perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle. En contre partie et en fonction des charges transférées, une attribution de compensation a été déterminée afin de neutraliser l'impact pour la commune de Felletin. Cette attribution de compensation s'élève à 375.596 € pour 2011.
En 2011, rapporté en nombre d'habitants, le montant des ressources fiscales atteint 207 €/hab contre 330 €/hab pour la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique.

Ainsi en 2011, les recettes de fiscalité directe locale ne constituent plus que 23,50% des produits réels de fonctionnement. Elles sont composées de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti (TH, TFB et TFNB). La commune de Felletin perçoit, par ailleurs, la taxe sur les pylônes électriques, des droits de mutation à titre onéreux et des droits de place (pour un montant total de 59.203 € en 2011).

- Les dotations, en hausse de 36,15% sur la période étudiée, pour atteignent 1.007.825 € en 2011. Toutefois, sur la période, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 10,20%, passant de 628.134 € à 564.134 € en raison d'une légère diminution de la population. De même, les allocations compensatrices de fiscalité ont baissé de 22,13% (34.739 € en 2011 contre 44.611 en 2009) suite au passage à FPU de l'EPCI. L'augmentation des dotations résulte du versement de l'attribution de compensation à compter de 2010.
La part de la DGF et autres dotations représente 53,20% du montant total des produits réels de fonctionnement en 2011 contre 39,27% en 2009, traduisant une diminution des marges de manœuvre de la commune.
- Les autres produits réels progressent de 10,96% sur la période, passant de 398.658 € en 2009 à 442.351 € en 2011. Il s'agit pour l'essentiel de produits des services du domaine et ventes diverses (358.166 € en 2011) et d'autres produits de gestion courante (82.093 € en 2011).

Évolution des produits



LES CHARGES

Les charges augmentent de 9,65% sur la période 2009/2011

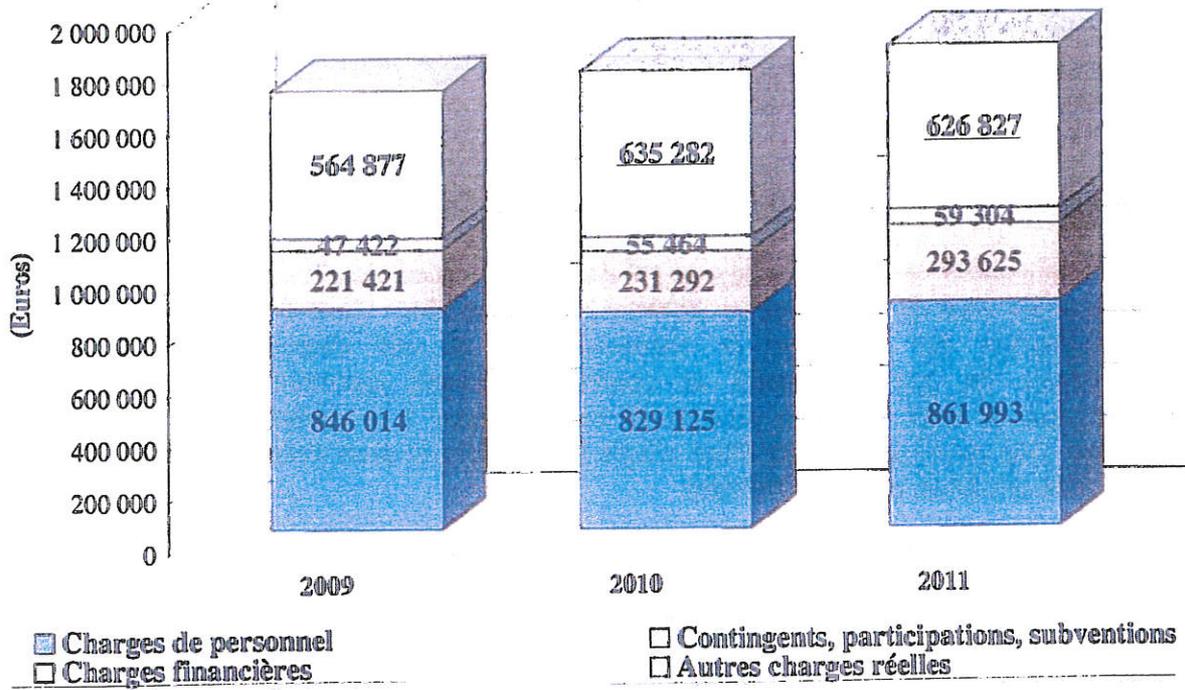
- **Les charges de personnel** qui pèsent à hauteur de 46,80% dans le total des charges réelles de fonctionnement, en 2011, sont le premier poste de dépenses de la commune. Elles ont connu une légère augmentation de 1,89% sur la période étudiée, portant leur montant à 861.993 € en 2011. Pour le dernier exercice clos, elles représentent un montant de 401 €/hab contre 357 €/hab pour les communes de la région appartenant à la même strate démographique.

- **Les charges financières**, suite à la souscription au cours de ces dernières années de nouveaux emprunts, ont augmenté de 25% pour atteindre 59.304 € en 2011. Elles s'élèvent à 28 €/hab contre 30 €/hab pour la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique.

- **Les contingents, subventions et participations versées** ont augmenté de 32,61% entre les exercices 2009 et 2011 pour atteindre 293.625 €. Les contingents et participations obligatoires ont diminué de 17%, alors que les subventions versées ont progressé de 72,60%. Cette augmentation s'explique en partie par le cas particulier de l'association CIGALE. En effet, cette association s'est vue déléguer une mission de service public habituellement gérée par les services communaux. La subvention perçue par l'association CIGALE a progressé entre 2009 et 2011 de plus de 125% pour s'établir à près de 90.000 € en 2011. Ce service a été municipalisé au 1^{er} janvier 2012 dans le but de ramener cette participation à hauteur de 65.000 €. Après retraitement, le volume des subventions aux associations demeure quant à lui stable sur la période étudiée à près de 85.000 €.

- **Les autres charges réelles** ont augmenté de 10,97% passant de 564.877 € en 2009 à 626.827 € en 2011 sous l'effet notamment d'une augmentation significative des dépenses d'énergie. En effet, les postes énergie électrique, chauffage urbain ou encore carburants ont augmenté de plus de 32%. Par ailleurs, la commune, soucieuse de maîtriser ses dépenses a engagé un plan de mise en concurrence sur de nombreux postes significatifs de dépenses (assurances, marchés à bons de commande). Malgré cet effort, l'augmentation des coûts énergétiques n'a pas été compensée. En 2011, les achats et charges externes représentent 246 €/hab contre 204 €/hab pour la moyenne des communes du département appartenant à la même strate démographique et 226 €/hab pour la moyenne régionale.

Évolution des charges

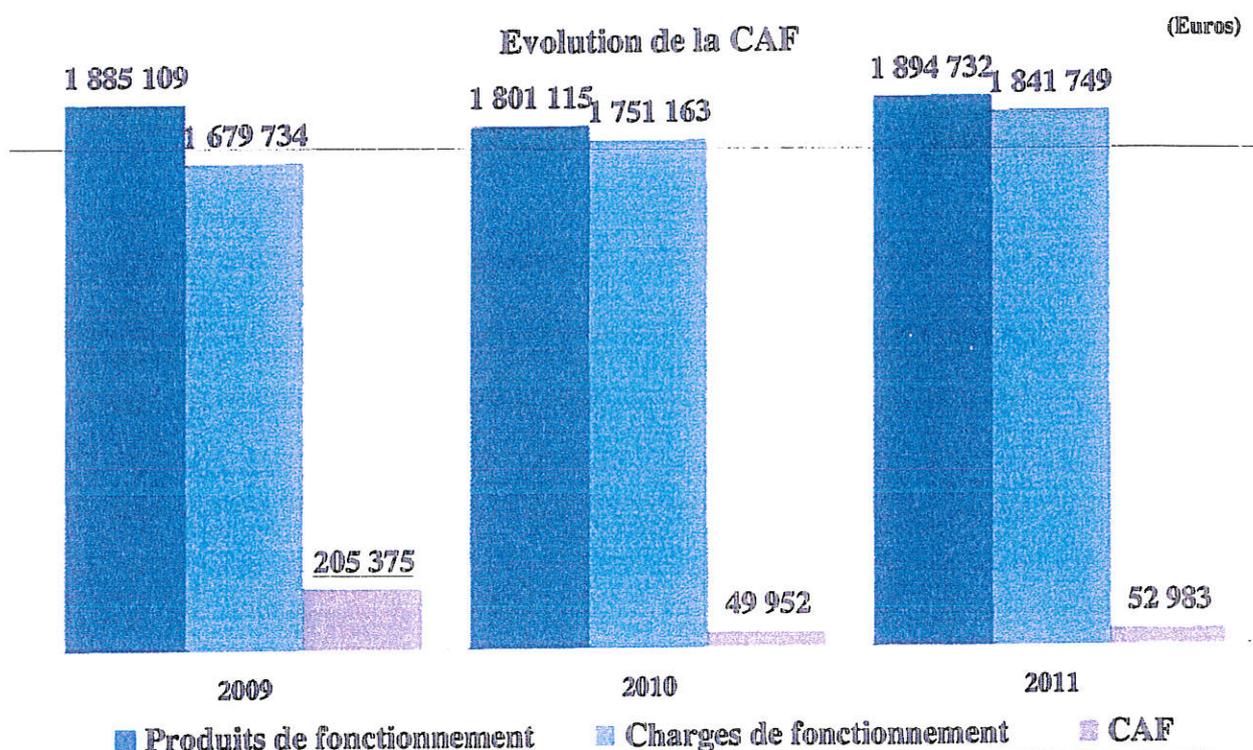


LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN BAISSÉ

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, etc). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

La CAF brute s'effondre de 74,20% sur la période 2009/2011

Pour 100 € de recettes, la commune dégage 3 € d'autofinancement en 2011 contre 11 € en 2009. La CAF brute passe ainsi de 205.375 € en 2009 à 52.983 € en 2011. Cette diminution s'explique par une augmentation des dépenses de fonctionnement et une stagnation des recettes de fonctionnement. En 2011, rapportée au nombre d'habitants appartenant à la même strate démographique, la CAF demeure plus de 4 fois inférieure à la moyenne des communes du département avec un montant de 25 €/hab contre 111 €/hab. Cet écart s'est fortement accentué par rapport à 2009 (93 €/hab contre 134 €/hab).



LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Le financement disponible est passé de 736.206 € en 2009 à 80.190 € en 2011, soit une baisse de plus de 89%. Les dépenses d'investissement ont connu une diminution moindre de 39,10% passant de 1.137.113 € en 2009 à 692.950 € en 2011. En 2009, elles représentaient un montant de 515€/hab contre 217€/hab pour les communes du département appartenant à la même strate et sont passées à 322 €/hab contre 312 €/hab pour l'année 2011.

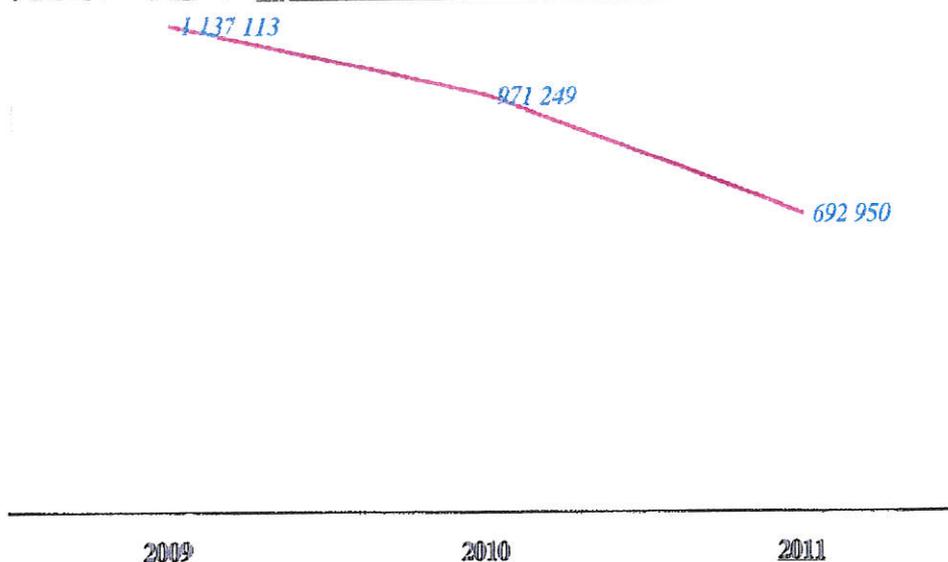
Sur la période étudiée, le financement disponible ne permet pas de couvrir en totalité les investissements réalisés. La commune a donc eu recours d'une part à l'emprunt (emprunts de 300.000 € en 2009, 484.034 € en 2010 et 400.000 € en 2011) et d'autre part à un prélèvement sur son fonds de roulement (ses réserves). Ainsi, en 2010 et 2011, la commune de Felletin a successivement prélevé 133.450 € et 212.610 € sur son fonds de roulement. Le fonds de roulement qui était de 382.235 € à la fin de l'exercice 2009 n'est donc plus que de 36.178 € au 31 décembre 2011.

Depuis 2010, la CAF brute ne couvre plus le niveau des annuités d'emprunts. En 2011, le remboursement de dettes s'élève à 170.023 € alors que la CAF brute ne s'établit qu'à 52.983 €. Il en résulte, en 2011, une dégradation de la CAF nette de remboursement d'emprunts (-117.040 €), négative depuis 2010.

Le financement des investissements

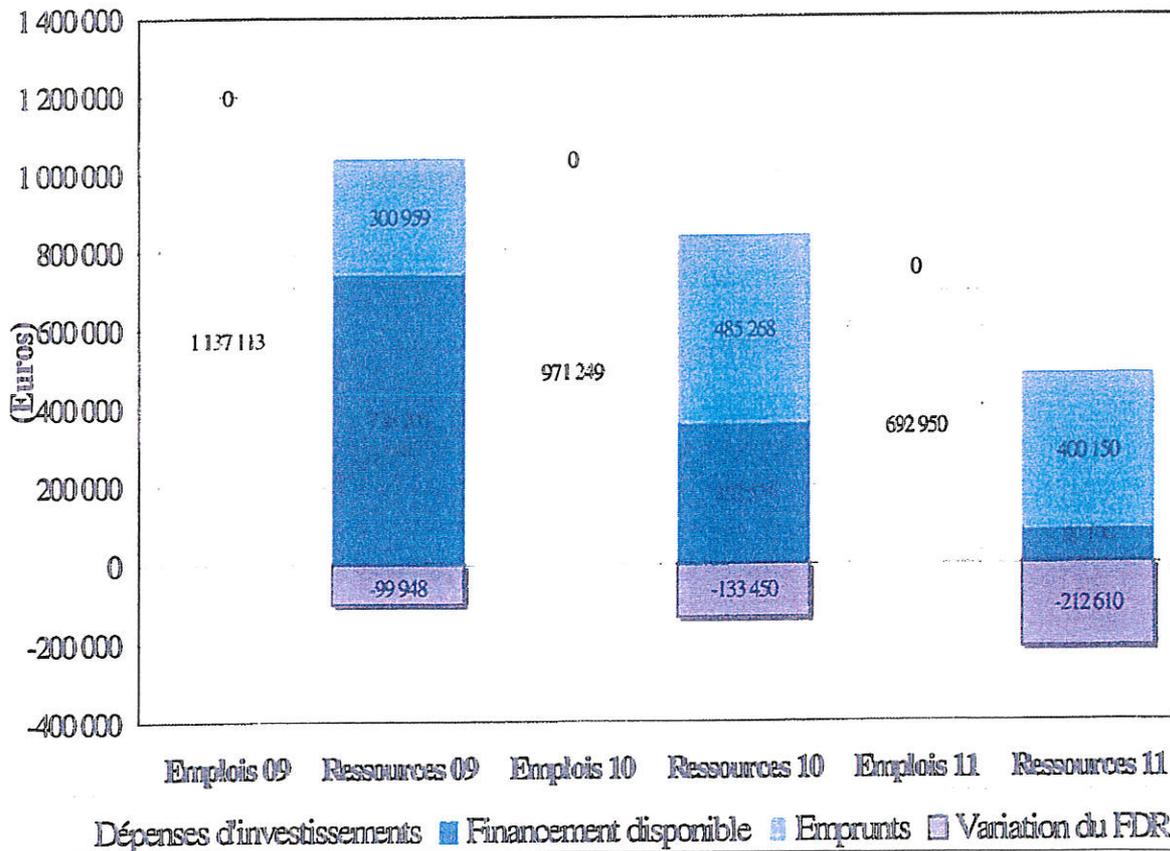
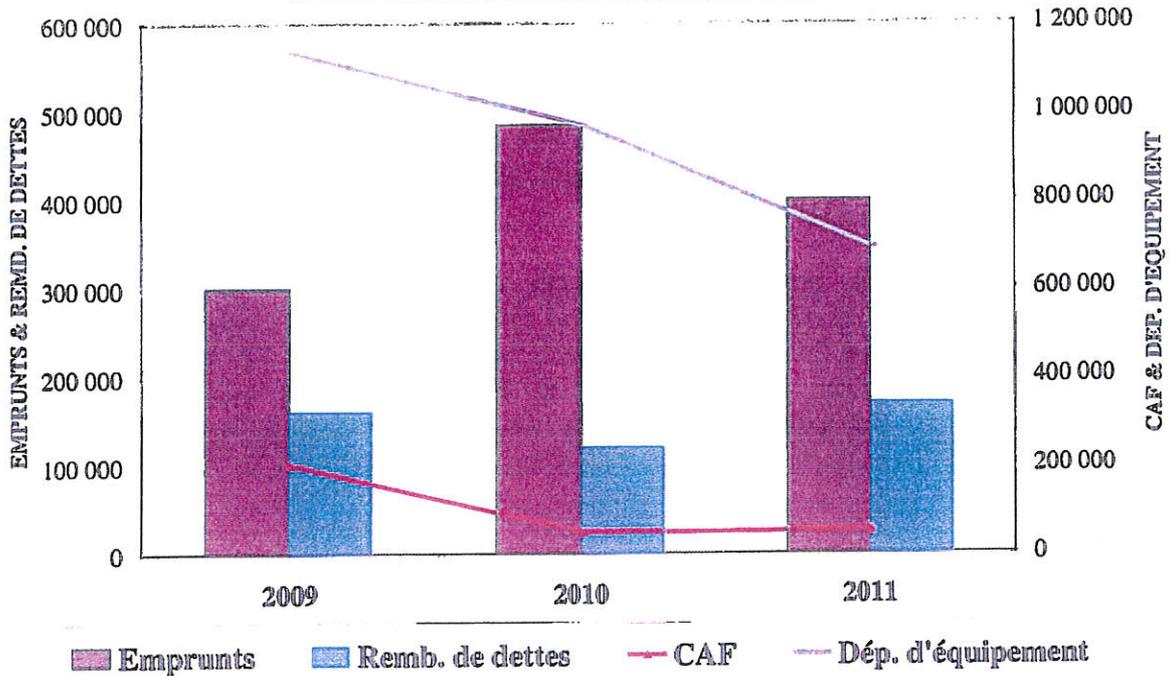
Dépenses d'équipement
(avec restes à réaliser)

(Euros)



Évolution des principaux éléments financiers

(Euros)



LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le fonds de roulement constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

Le fonds de roulement s'est dégradé sur la période examinée (- 90,54 %) passant de 382.237 € à 36.178 € ce qui représente pour le dernier exercice clos 17 €/hab contre 56 €/hab pour les autres communes du département appartenant à la même strate démographique. Néanmoins, le solde positif de 308.000 € des restes à réaliser permet de corriger cette forte dégradation.

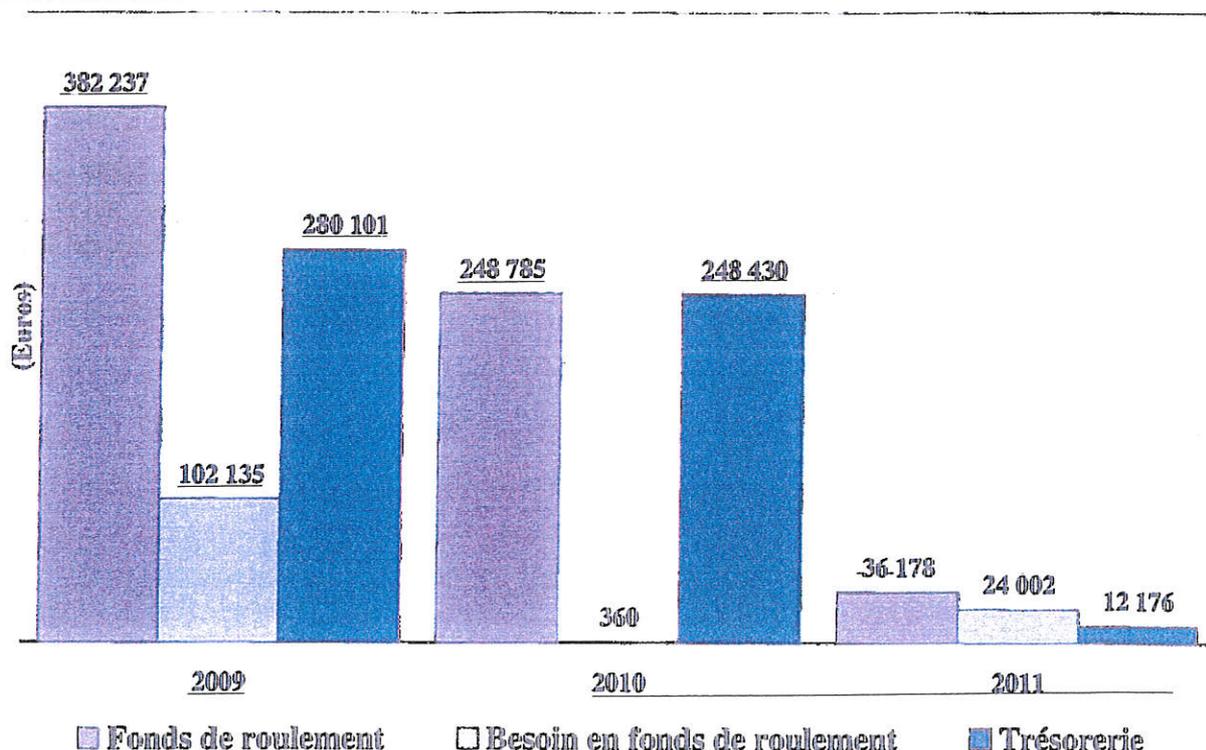
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement.

Le besoin en fonds de roulement diminue sur la période étudiée (- 76,50%) passant de 102.135 € à 24.002 € ce qui signifie que la commune réduit le différentiel entre l'encaissement des créances et le paiement de ses dettes. Il doit tendre vers zéro pour améliorer le niveau de la trésorerie.

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

La trésorerie enregistre une baisse significative passant de 280.101 € en 2009 à 12.176 € en 2011. En 2009, elle permettait de couvrir environ 2 mois de dépenses de fonctionnement courant contre seulement deux jours en 2011 malgré le recours à une ligne de trésorerie à hauteur de 150.000 €.

Variation des éléments du bilan



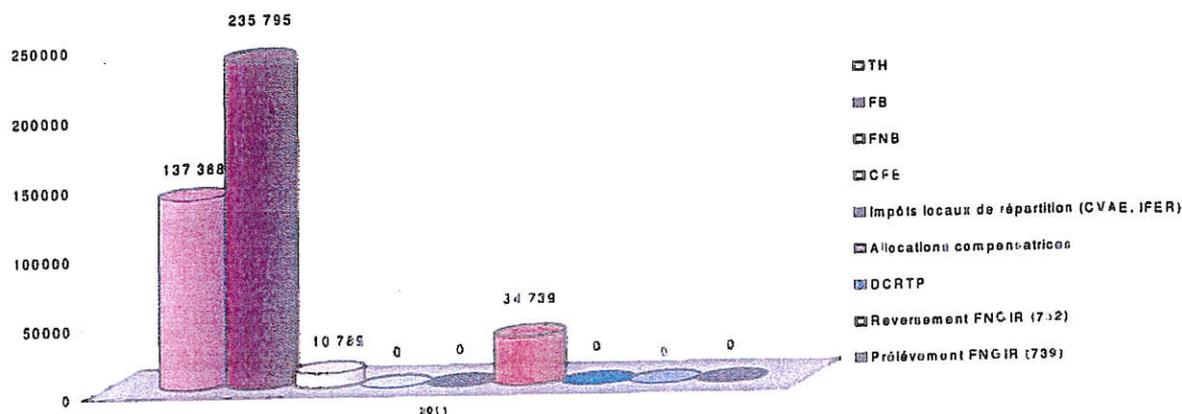
LES MARGES DE MANOEUVRE

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Les impôts locaux ont rapporté 384.545 € en 2011 contre 678.153 € en 2009 (diminution de 43,3% dû au passage à FPU de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin en 2010).

Depuis 2010, la commune de Felletin ne perçoit plus que la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti (TH, TFB et TFNB).

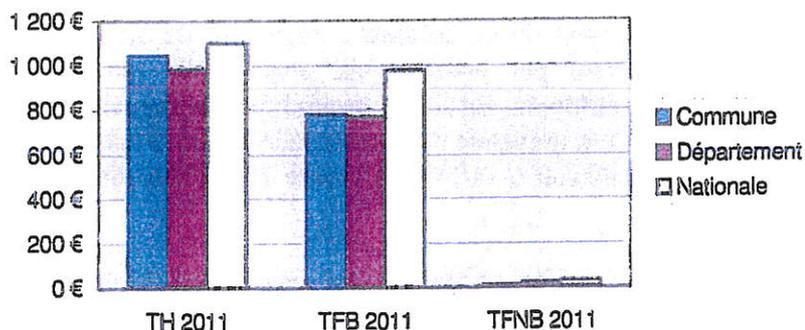
Structure des produits de la fiscalité en 2011



En 2011, les bases de TH sont de 1.047 €/hab pour la commune de Felletin contre 985 €/hab pour la moyenne départementale des communes appartenant à la même strate démographique et 1.146 €/hab au niveau national. Elles sont donc légèrement supérieures à la moyenne départementale, de même pour les bases de foncier bâti (777 €/hab contre 767 €/hab).

Elles ont faiblement progressé sur la période : 5% pour la TH (2.145.565 € en 2009 contre 2.252.295 en 2011) et 4,30% pour la TFB (1.602.695 € en 2009 contre 1.672.272 € en 2011). Ces augmentations sont uniquement le fait de la revalorisation annuelle des valeurs locatives de 1,025 en 2009 ; 1,012 en 2010 et 1,02 en 2011 soit 5,80% sur la période.

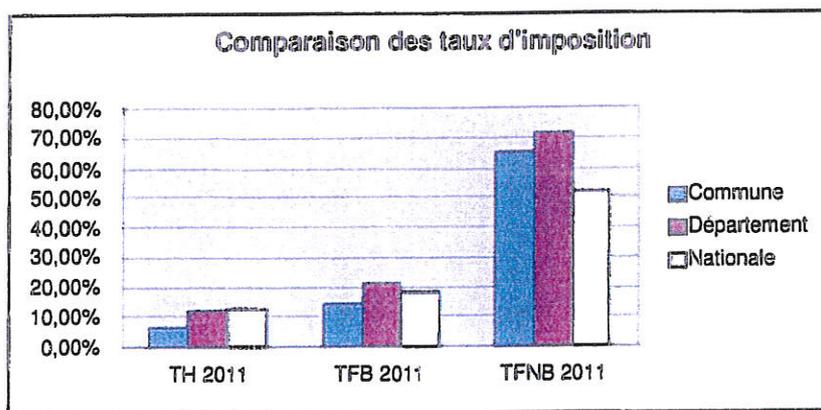
Comparaison des bases (en €/hab)



En matière de taux, la commune de Felletin n'a pas augmenté son taux de TFNB et très légèrement ceux de TH et TFB (+1,60%) entre 2009 et 2011.

| | 2009 | 2010 | 2011 |
|------|--------|--------|--------|
| TH | 6,00% | 6,10% | 6,10% |
| TFB | 14,00% | 14,10% | 14,10% |
| TFNB | 65,00% | 65,00% | 65,00% |

Ces taux sont nettement inférieurs aux taux moyens constatés au niveau départemental pour les communes de même strate démographique : 11,83% pour la TH et 21,21% pour la TFB en 2011 ; de même par rapport aux taux moyens nationaux (12,54% et 17,74%).



En 2011, ces impôts rapportent à la commune la somme de 179 €/hab, soit quasiment deux fois moins que la moyenne départementale (292 €/hab pour 2011).

Entre 2009 et 2011, le rendement de la fiscalité a augmenté de 5,60% passant de 363.606 € à 383.972 €. Le rendement fiscal par habitant est plus faible que les différentes moyennes départementale, régionale et nationale. En 2011, le produit des impositions lié à la TH s'élevait à 64 €/hab contre 116 €/hab pour la moyenne départementale et 138 €/hab pour la moyenne nationale. De même pour la TFB qui s'élevait à 110 €/hab contre 163 €/hab (départementale) et 173 €/hab (nationale).

En conséquence, une pression fiscale modérée et des taux d'imposition inférieurs à ceux pratiqués par les communes de la même strate démographique laissent des marges de manœuvre en matière fiscale à la commune de Felletin notamment en ce qui concerne la T.H.

L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette est en constante augmentation sur la période 2009/2011 pour s'établir à 1.835.974 € en 2011 (contre 1.241.824 € en 2009). La commune a régulièrement eu recours à l'emprunt afin de financer ses nouveaux investissements.

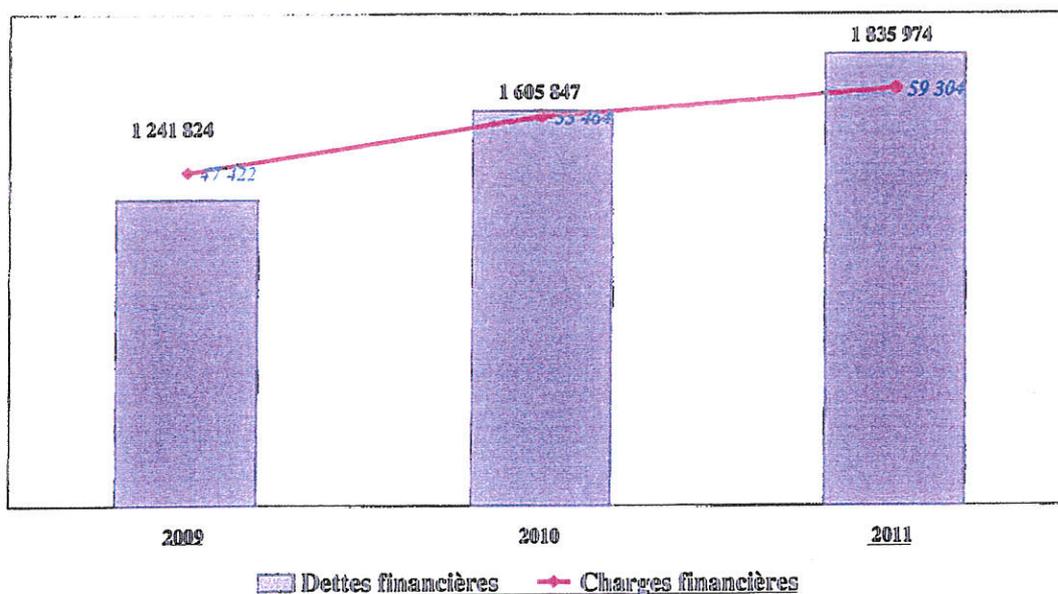
En 2011, rapportée en nombre d'habitants, la dette de la commune représente un montant supérieur à la moyenne des communes de la région appartenant à la même strate démographique, soit 854 €/hab contre 832 €/hab.

Outre, l'augmentation du stock de dette, le ratio endettement/CAF indique qu'il faudrait à la commune plus de 34 années d'autofinancement pour rembourser sa dette alors que le seuil d'alerte est fixé à 9,8 années.

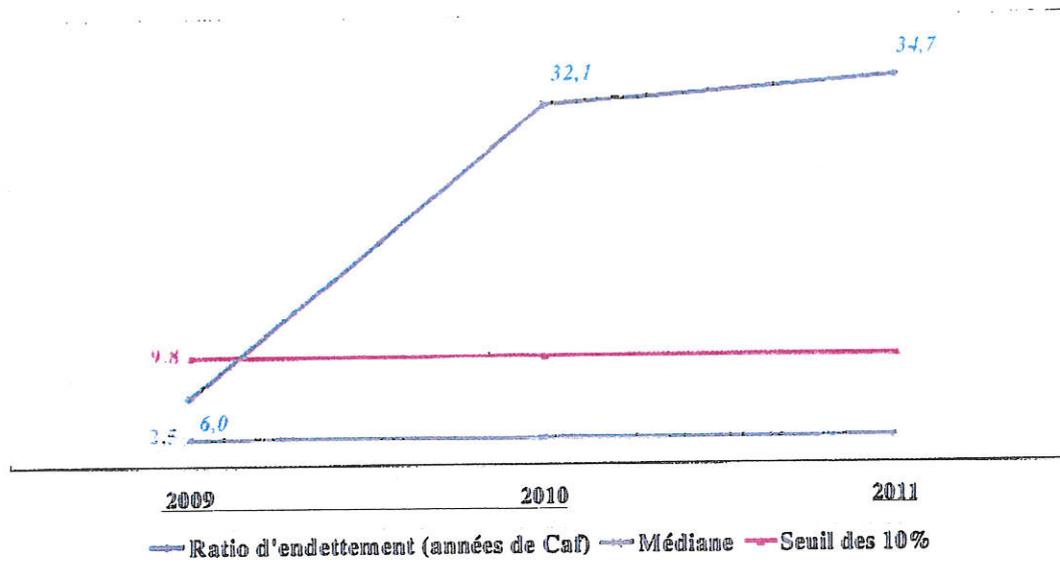
La commune a eu, de nouveau, recours à l'emprunt sur l'exercice 2012 à hauteur de 300.000 €. Dès lors, une nouvelle dégradation de la CAF nette apparaît difficilement évitable si aucune mesure structurelle n'est prise. Les marges de manœuvre résident dans :

- une plus grande maîtrise des dépenses ;
- l'augmentation des taux d'imposition ;
- la dynamisation des bases (avec une limite, car une augmentation de la population signifie davantage de services à prendre en charge donc un surcroît de dépenses).

Une mutualisation des services offerts à la population via l'intercommunalité pourrait être une piste à explorer (à la condition que le pacte financier et fiscal communautaire le permette).



Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette



LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (CAF)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.